

## Communiqué du groupe d'opposition



Communiqué du groupe d'opposition

Nous souhaitons que notre collectivité joue entièrement le jeu de la transparence. Montrons l'exemple !

Comme la nouvelle loi (engagement et proximité) sur la transparence de la vie publique le prévoit, nous avons demandé au maire de publier toutes les indemnités (tous mandats cumulés) perçues par les élus de notre assemblée. Nous avons été très surpris des réactions qu'a provoqué cette demande auprès de certains de nos collègues, qui ont certainement mal interprété nos intentions. Le maire nous a bien répondu qu'il nous communiquerait ces informations mais qu'il n'était pas favorable à une large diffusion auprès de nos concitoyens.

Nous pensons l'inverse et sommes convaincus que cette transparence ne peut que montrer à nos concitoyens que les élus locaux ne s'investissent pas au quotidien pour des raisons mercantiles au vu du faible niveau des indemnités perçues.

En effet, ces « rémunérations » font l'objet de polémiques récurrentes qui, s'il existe quelques rares dérives (cumul de mandat), se déroulent sur fond de démagogie et de montants fantasmés. La transparence est, à notre avis, le meilleur moyen de tordre le cou à la suspicion et aux populismes anti-élus.

Que dit cette nouvelle loi qui rentre en application cette année ?

L'état récapitulatif des indemnités est communiqué chaque année avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT) avant le 15 avril.

De façon nominative, il faut mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération au sein des collectivités, syndicat mixte ou pôle, au sein de toute société d'économie mixte/ société publique locale) et de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais)

**Julien Pellicer**